

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

**Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 18 mai 2016

Madame la Ministre,

Alors que l'éducation fait partie des priorités de l'action menée par notre Gouvernement, et que les besoins de la Guyane en la matière ne souffrent plus d'aucune contestation, nous tenons à vous relayer les inquiétudes légitimes du personnel enseignant et des différents syndicats suite à l'annonce faite par Monsieur Youssoufi Touré, recteur de l'Académie de Guyane, du non-classement généralisé de nos établissements du secondaire en Réseau d'Education Prioritaire (REP et REP+) pour la rentrée 2016.

La politique d'éducation prioritaire initiée par le Gouvernement a pour but de corriger les conséquences des inégalités sociales sur la réussite scolaire par des actions en matière pédagogique et éducative dans les établissements en grandes difficultés.

Pour répondre à cet objectif, et compte-tenu des indicateurs de l'Académie de Guyane, Monsieur Philippe Lacombe, précédent recteur, avait annoncé le classement généralisé des établissements du secondaire de l'Académie de Guyane en REP et REP+. Cette annonce avait été ensuite confirmée par la circulaire académique du 23 mars 2016, actant le classement d'un collège en REP, et des 30 autres collèges de l'Académie de Guyane en REP+. Circulaire académique d'ailleurs signée pour Monsieur Youssoufi Touré par Monsieur Bruno Pierre-Louis, son Secrétaire Général Adjoint et Directeur des Ressources Humaines.

Rien ne saurait aujourd'hui justifier ce revirement annoncé, que nous, Parlementaires de Guyane, ne pourrions accepter !

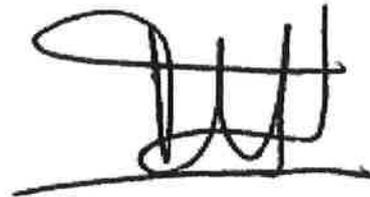
Aussi, nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir apporter tous les éclaircissements et toutes les garanties nécessaires à la préparation sereine et maîtrisée de la prochaine rentrée scolaire, que les établissements scolaires ont d'ores et déjà engagée à l'aune des informations officielles transmises par la circulaire du 23 mars 2016.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement constant en faveur d'une meilleure éducation de notre jeunesse et d'une réduction des inégalités sociales, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Chantal BERTHELOT, Députée de Guyane



Gabriel SERVILLE, Député de Guyane



Antoine KARAM, Sénateur de Guyane



Georges PATIENT, Sénateur de Guyane





Association des Maires de Guyane
36, avenue Louis Pasteur
97300 Cayenne
secretariat@maires973.gf

Le Jeudi 19 Mai 2016

Lettre Ouverte à

Madame Najat Vallaud Belkacem
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07
01 55 55 10 10

Objet : Réseaux d'Éducation Prioritaire en Guyane

Madame la Ministre,

Le 20 janvier 2015, le recteur de Guyane, Philippe Lacombe, reprenait votre annonce officielle d'octobre 2014 sur la mise en place du REP + à l'échelle de l'académie de la Guyane pour la rentrée scolaire 2016.

Une aubaine pour l'éducation en Guyane qui se voyait dotée de moyens supplémentaires tant humains que financiers pour répondre entre autres aux inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous nos élèves.

Comme un goût de déjà vu, avec le Pacte d'Avenir annoncé en 2013 et toujours pas mis en œuvre à ce jour, un retour en arrière vient d'être annoncé par notre nouveau recteur, M. Youssoufi Touré, déclarant que la carte scolaire des établissements restera inchangée jusqu'en 2019 (cf. circulaire rectorat du 23 mars 2016)

Au-delà de la rupture de la continuité du service public, même quand il repose sur des déclarations qui, je vous le rappelle, ont mobilisé, avec l'accord du rectorat, personnels et parents d'élèves lors de journées banalisées pour préparer le REP +, il vous faut mesurer les conséquences dramatiques qui en découleraient :

- démobilitation des personnels qui auraient le sentiment légitime d'avoir été "dupés". D'autant plus que cette décision a été prise après le mouvement de mutations des personnels.
- démotivation de nombreux jeunes guyanais qui se sont inscrits dans des filières d'enseignement en pensant que les besoins en enseignants liés au REP +, près de 400 personnels supplémentaires, leur offriraient non seulement une insertion professionnelle mais aussi un ancrage pérenne sur le territoire.
- une politique scolaire ambitieuse avec un taux d'encadrement à la mesure des difficultés actuelles que rencontrent nos jeunes totalement remise en cause.
- une cohésion sociale, dont le vecteur principal est le scolaire, fragilisée par l'abandon du REP+ à l'échelle de l'académie.

Madame la Ministre, l'éducation reste sans aucun doute l'un des principaux leviers pour un véritable développement et notamment économique de notre territoire où l'ambition scolaire sera un accélérateur économique, de cohésion sociale, de croissance... autant d'éléments qui vous sont sensibles comme vous nous l'avez témoigné lors de votre venue en Guyane.

C'est pourquoi nous, Maires de Guyane, gardons l'espoir que la parole publique ne soit pas reniée par des logiques financières qui, compte tenu du retard structurel et scolaire de notre territoire, n'ont pas leur place en Guyane.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

David RICHÉ,



36 avenue Louis Pasteur - BP 403
97332 Cayenne GUYANE
Tél : (+594) 694 37 71 54 - Fax : 09 70 29 38 30
Port : (+594) 694 23 33 33
Mail : secretariat@maires973.gf

Président de l'Association des Maires de Guyane

Gabriel SERVILLE

Attention : Passage de l'académie de Guyane en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).

Je rencontre avec ma collègue Chantal Berthelot le directeur de cabinet de la Ministre de l'éducation nationale **mardi prochain à Paris.**

Ministère interrogé : EDU - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Question n° 20-00073 :

M. Gabriel Serville interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avortement du projet de classement de l'ensemble de l'académie de Guyane en éducation prioritaire renforcé (REP +) à la rentrée 2016. En effet, à la rentrée 2014, quatre collèges ont été classés tête de réseau EP +, puis quinze autres par décret en date de janvier 2015. A plusieurs reprises, le recteur a annoncé que onze autres collèges de l'Académie compléteraient le dispositif à la rentrée 2016. La circulaire académique relative au mouvement intra 2016 a ensuite confirmé cette carte. Or aujourd'hui, alors que la rentrée 2016 est déjà largement préparée, un revirement de situation semble avoir été opéré, en dépit des indicateurs de l'académie, et ce sans que le comité technique ni les conseils d'administrations des établissements concernés n'aient été informés préalablement. Il lui demande donc de bien vouloir communiquer au plus vite sur la forme comme sur le fond de ce dossier et de lui apporter par la même des garanties quant aux objectifs de lutte contre les inégalités affichés lors du déplacement ministériel d'octobre 2014. Il en va de la crédibilité du gouvernement, qui ne semble pas avoir pris la mesure des enjeux du service public d'éducation en Guyane.